

05 déc 2008 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 5 décembre 2008](#)

Agences locales pour l'emploi

Augmentation du prix d'achat minimum du chèque ALE

Augmentation du prix d'achat minimum du chèque ALE

Conformément aux décisions prises dans le cadre du conclave budgétaire, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui augmente d'un euro le prix d'achat minimum du chèque ALE.

Le tarif du chèque ALE n'a jamais été changé depuis 1994. Or, il y a déjà eu 14 dépassements de l'indice pivot depuis ce temps-là. Les chèques ALE sont devenus de plus en plus bon marchés pour l'utilisateur. Si le prix minimum avait été indexé depuis 1994, il serait maintenant de 6,5 euros pour l'utilisateur.

Le Conseil des ministres a décidé de faire passer le prix minimum d'achat du chèque ALE de 4,95 à 5,95 euros à partir du 1er janvier 2009.

Les chèques ALE permettent de payer des petits travaux de jardin, de l'aide administrative, des soins ou l'accompagnement d'enfants ou de personnes malades ainsi que d'autres tâches ménagères qui n'entrent pas en ligne de compte pour les titres-services (tapisser, peindre, petits travaux d'entretien ou de réparation).

(*) modifiant l'article 79bis, §2, et 79ter, §4, de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>